

## Collecte des monstres le mercredi 5 octobre 2022

Les monstres ménagers ou déchets encombrants sans halocarbures (sans composés chimiques) sont des déchets dont on ne peut se débarrasser via le bac de déchets (excèdent 1,5 mètres de longueur ou pèsent plus de 25 kilogrammes ou sont d'origine domestiques). La dimension et la pesanteur doivent être acceptables pour permettre à 2 personnes de lever les objets et de les insérer dans le camion.

Suite aux collectes antérieures, voici un rappel de ce qui est permis ou non lors de la collecte des monstres.

Les objets suivants sont considérés comme des monstres :

- Matelas
- Meubles de patio
- Électroménagers (cuisinière, frigo, lave-vaisselle, laveuse/sécheuse, congélateur)
- Meubles (divan, fauteuil, chaises, armoires, bureau, base de lit)
- Toilette, évier, bain
- BBQ
- Réservoir d'eau chaude
- Toile de piscine, filtreur
- Balançoire
- Brouette
- Tondeuse
- Piano (si pas trop pesant)

**SONT EXCLUS DES MONSTRES** : carrosserie automobile, bouteille de propane, **rebuts de construction**.

Les pneus, le matériel informatique et vieux téléviseurs seront récupérés par M. André Bernard **lors de la journée de la cueillette**.

**N.B.** Tout ce qui peut entrer dans un bac ne doit pas se retrouver dans cette collecte (exemple : sacs de linge ou petits objets). Les vêtements peuvent être déposés dans le bac de la friperie Quatre saisons du Centre d'entraide familiale situé au 504 rue Principale.

### **IMPORTANT :**

Seulement le matériel électronique (ordi, console de jeux, TV, cellulaire, etc.), contenant de vieille huile et de peinture, doivent être déposés dans les bacs derrière la caserne du poste incendie situé au 499 rue Principale.

Merci de votre attention et collaboration